

Règlement de l'opération
« Grand Jeu National »



Article I. Organisation

La société FLORIA CREATION (ci-après désignée la **Société Organisatrice**), SAS au capital de 220 000 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 401 950 308, exploitant les enseignes « RAPID'FLORE » et « CŒUR DE FLEURS » ayant son siège social au 145, rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, dont le représentant légal est M. Franck Poncet, organise pour les magasins franchisés « Rapid'Flore » et « Cœur de Fleurs » un grand jeu intitulé « **Grand Jeu National** ».

Le présent règlement décrit et encadre les modalités de participation au Jeu (ci-après désigné le « **Règlement de Jeu** »).

Article II. Participants - accès et période de jeu.

2.1 Acceptation et Interprétation du Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent Règlement sans aucune réserve dudit Règlement ni condition préalable du Participant. Il est applicable pendant toute la durée du Jeu.

Le Règlement est accessible à tout moment durant la durée du Jeu sur le site www.coeur-de-fleurs.com et également disponible dans les magasins concernés.

En cas de refus de tout ou partie du présent règlement, il appartient aux contestataires de s'abstenir de participer au Jeu.

Le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

2.2 Participants

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (ci-après désignée le « **Participant** ») à l'exclusion des salariés, et collaborateurs de la Société Organisatrice, de toute personne ayant collaboré à la conception, l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du Jeu, , ainsi que des membres des famille (ascendants, descendants et latéraux) et des conjoints des catégories ainsi visées.

2.3 Nombre de participations

La participation est strictement nominative et limitée à une (1) seule personne par famille (même nom, même adresse...). Le Participant ne peut participer qu'une seul fois. Etant précisé que le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autrui.

2.4 Période et modalités de jeu

Le « **Grand Jeu National** » est un jeu gratuit sans obligation d'achat. Il se déroule du **20 au 31 janvier 2021** inclus dans les magasins Rapid'Flore et/ou Cœur de Fleurs participant à l'opération.

La liste des magasins participants est disponible sur le site internet : www.coeur-de-fleurs.fr et annexée au présent Règlement de Jeu.

Pour participer, il est nécessaire de remplir les champs obligatoires du bulletin de participation et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans le(s) magasin(s) concerné(s) pendant la période du Jeu.

Chaque participant doit avoir rempli tous les champs du bulletin de participation de façon complète et compréhensible. Tout bulletin de participation incomplet, erroné, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme invalide et entraînera la nullité de la participation.

2.5 Validation - Conditions

Les gagnants pourront avoir à justifier de leur âge et du respect des conditions de participation avant de recevoir leur prix sans que cela oblige pour autant la Société Organisatrice à procéder à un contrôle systématique.

Les informations et coordonnées fournies par le Participant valent preuve de son identité et doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit à tout Participant d'avoir tout comportement abusif ayant pour conséquence de dénaturer le principe même du jeu (notamment méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard).

S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort et a apparemment gagné un lot en contravention avec le présent règlement par des moyens frauduleux, son lot ne lui sera pas attribué et sera attribué à un autre gagnant sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant fraudeur par la Société Organisatrice ou des tiers.

Article III. Dotation

Pendant toute la durée du Grand Jeu National, la Société Organisatrice dote le jeu d'un **(1)** vélo de ville Elops 100 équipé d'un panier d'une valeur unitaire de **180 € TTC dans chaque magasin**. Soit au total soixante-six **(66)** vélos sur l'ensemble des magasins participants.

Les éventuelles photographies représentant les produits ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

Article IV. Remises de lots aux gagnants

La sélection des gagnants se fera par tirage au sort effectué entre le **mardi 02 et le dimanche 07 février 2021** au sein de chaque magasin concerné parmi l'ensemble des bulletins de participation valides (contenant toutes les informations obligatoires conformes aux dispositions du présent Règlement de Jeu) remplis par les Participants du Jeu pendant la période de jeu.

Le magasin concerné s'engage à informer le gagnant de la disponibilité de son lot à l'adresse mail et/ou par SMS au numéro de téléphone communiqué(s) par le gagnant dans le bulletin de participation dans un délai de deux (2) semaines après le tirage au sort.

A tout moment, le Participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Il est responsable de l'exactitude du numéro de téléphone et/ou de l'adresse mail qu'il aura renseigné afin que le magasin concerné puisse le contacter pour la

remise de son gain. Il est également responsable du contrôle régulier de sa boîte mail et de ses messages.

Il n'appartient en aucun cas à la société Organisatrice d'utiliser un autre canal de communication, ni d'effectuer des recherches de quelque nature que ce soit pour trouver le gagnant, elle ne peut être tenue pour responsable des coordonnées périmés, erronés, de la mauvaise réception des emails ou messages de confirmation etc...

Après l'envoi de l'email, le gagnant aura jusqu'au 28 Février 2021 pour se rendre au magasin pour retirer son lot.

A compter du 29 février 2021, si le gagnant n'a pas pris contact avec le magasin concerné ou ne vient pas récupérer son lot, ce dernier perdra définitivement son gain, lequel ne sera pas remis en jeu. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra donc être engagée sur ce fait.

Par ailleurs, le gagnant ne peut en aucun cas prétendre obtenir une contre valeur en espèces du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Enfin, la Société Organisatrice ne serait être tenue responsable pour toutes insatisfactions liées à la qualité et l'état du lot, à son acceptation et/ou à son utilisation selon le cas. Autrement dit, les gagnants renoncent à réclamer à la Société Organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. Dans l'hypothèse où le gain serait adressé au gagnant par voie postale la Société Organisatrice décline toute responsabilité quant à l'acheminement du gain (retards, pertes, avaries...).

Article V. Publicité et promotion des gagnants

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser leurs nom et prénom pour toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à ce jeu, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné. Cette autorisation est accordée pour la durée du Jeu et pour une durée maximale de trois (3) mois après la fin du Jeu pour les seuls supports relatifs au Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées il doit le faire connaître à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante : FLORIA CREATION – Jeu Concours « Grand Jeu National » - Service Communication – 145, rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

6.1 Force Majeure

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due au Participant.

La société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente.

Article VI. Informatique et Libertés

Les Participants sont informés que leurs coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Jeu et l'attribution des Lots.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à :

FLORIA CREATION – Jeu Concours « Grand Jeu National » - Service Communication –
145, rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Les données collectées dans le bulletin de participation au Jeu seront conservées pendant un délai de trois (3) mois à compter de la fin de la période de Jeu.

Dans le respect du RGDP, la Société Organisatrice informe les Participants que conformément à la réglementation en vigueur, les informations sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que soit. Les renseignements communiqués par le Participant sont destinés à l'usage de la Société Organisatrice dans le cadre de la gestion du jeu.

Les données pourront néanmoins être communiquées aux prestataires / sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et la gestion du concours.

Toute utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel sera soumise à un accord spécifique des Participants via la case à cocher sur le bulletin de participation, qui permettra à la Société Organisatrice de conserver les données liées à la participation à ce Jeu pendant une durée de trois (3) ans maximum.

En parallèle, la Société Organisatrice met en place les moyens techniques nécessaires pour conserver les données liées à la participation au Jeu, dans des conditions de sécurité et de fiabilité requis par la réglementation applicable.

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations au « Grand Jeu National » et l'attribution des lots, le Participant est informé que le refus de partager ces données ou l'exercice de son droit de

retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin du concours entraîne l'impossibilité ou l'annulation de sa participation ou de l'attribution de son lot.

Article VII. Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Article VIII. Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

FLORIA CREATION – Jeu Concours « Grand Jeu National » - Service Communication –
145, rue Jean-Jacques Rousseau, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS A L'OPERATION « Grand jeu national »

CŒUR DE FLEURS	519, ave Victor Hugo	APT
CŒUR DE FLEURS	2, place du Général Leclerc	ARGENTAN
CŒUR DE FLEURS	68 bis, rue du Faubourg Madeleine	BEAUNE
CŒUR DE FLEURS	152, ave Jean Jaurès	BELFORT
CŒUR DE FLEURS	8, rue René Cassin	BOURG-EN-BRESSE
CŒUR DE FLEURS	36, rue J.J. Rousseau	BOURGES
CŒUR DE FLEURS	18, ave du Général Leclerc	BRIE-COMTE-ROBERT
CŒUR DE FLEURS	421, av. du Comte Vert	CHAMBERY
CŒUR DE FLEURS	86, ave du 85e de Ligne	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
CŒUR DE FLEURS	Galerie de La Lande 91, ave de Limoges	COUZEIX
CŒUR DE FLEURS	26, rue du Général De Gaulle	DANJOUTIN
CŒUR DE FLEURS	52, route de Jonage	DÉCINES-CHARPIEU
CŒUR DE FLEURS	25, ave Garibaldi	DIJON
CŒUR DE FLEURS	116, blvd des Bourroches	DIJON
CŒUR DE FLEURS	1, ave de la Libération	ÉTAMPES
CŒUR DE FLEURS	221-223, route de Paris	GOND-PONTOUVRE
CŒUR DE FLEURS	46, ave Charles de Gaulle	LABENNE
CŒUR DE FLEURS	25, blvd Jobert	LAMBALLE
CŒUR DE FLEURS	28, allée Robert Boulin	LIBOURNE
CŒUR DE FLEURS	54, rue Pont Mortain	LISIEUX
CŒUR DE FLEURS	6, ave Thurel	LONS-LE-SAUNIER
CŒUR DE FLEURS	25, ave Alexandre Marqui	LOURDES
CŒUR DE FLEURS	1, place du champs de ville	LOUVIERS
CŒUR DE FLEURS	2, ave des Gorges du Tarn	MENDE
CŒUR DE FLEURS	1095, route nationale 85	NIVOLAS-VERMELLE
CŒUR DE FLEURS	2, ave Gustave Eiffel	PESSAC
CŒUR DE FLEURS	40bis, rue du Général de Gaulle	POISSY
CŒUR DE FLEURS	616, ave de Chambéry	SAINT-ALBAN-LEYSSE
CŒUR DE FLEURS	481, rue Henri Durre	SAINT-AMAND-LES-EAUX
CŒUR DE FLEURS	16, rue de Gouédic	SAINT-BRIEUC
CŒUR DE FLEURS	55, route de Corbeil	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
CŒUR DE FLEURS	23, av. Jean Moulin	SAINT-LAURENT-DE-MURE
CŒUR DE FLEURS	108, ave Montaigne	SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
CŒUR DE FLEURS	104, blvd Victor Hugo	SAINT-NAZAIRE
CŒUR DE FLEURS	15, ave Clémenceau	SARREBOURG
CŒUR DE FLEURS	4, blvd Aristide Briand	SAVIGNY-SUR-ORGE
CŒUR DE FLEURS	1166, blvd de Verdun	SÈTE
CŒUR DE FLEURS	136, blvd Louise Michel	SOMAIN
CŒUR DE FLEURS	59, blvd de Troyes	TALANT
CŒUR DE FLEURS	2027, ave Joseph Gasquet	TOULON
CŒUR DE FLEURS	70, faubourg Chartrain	VENDÔME
CŒUR DE FLEURS	45, ave Paul Doumer	VICHY
CŒUR DE FLEURS	6, route de Villoison	VILLABE

RAPID FLORE	16, ave Général De Gaulle	ALBERTVILLE
RAPID FLORE	3/5, ave de la Gare	ANNONAY
RAPID FLORE	16, ave Charles Couyba	ARC-LES-GRAY
RAPID FLORE	7, ave du Maréchal Foch	AURAY
RAPID FLORE	50, rue de Paris	COMPIÈGNE
RAPID FLORE	1/3, rue Pierre Bériot	DENAIN
RAPID FLORE	18, ave de Verdun	DIGNE-LES-BAINS
RAPID FLORE	15, ave Jacques Duhamel	DOLE
RAPID FLORE	53, ave Gambetta	EVREUX
RAPID FLORE	138, rue d'Harcourt	FLEURY-SUR-ORNE
RAPID FLORE	99, route de Nancy	FROUARD
RAPID FLORE	85, ave Aristide Briand	GRAVIGNY
RAPID FLORE	1, allée des Hirondelles	LE FOLGOET
RAPID FLORE	Ave du Roussillon	LIMOGES
RAPID FLORE	17-21, place St Maclou	MANTES-LA-JOLIE
RAPID FLORE	178, ave de la République	MONTGERON
RAPID FLORE	C.C. Intermarché Castel Nevez	PLOUZANÉ
RAPID FLORE	63, rue Albert de Mun	PONTIVY
RAPID FLORE	648, rue Général De Gaulle Le Kerais	PUGET-SUR-ARGENS
RAPID FLORE	Route de Rennes 80, ave Jean Jaurès	REDON
RAPID FLORE	184, route de Schirmeck	SISTERON
RAPID FLORE	107, blvd de L'Oise	STRASBOURG
RAPID FLORE		VAURÉAL